

**SOMMAIRE DES PRINCIPALES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA  
LIGNE DIRECTRICE SUR LES NORMES RELATIVES  
À LA SUFFISANCE DU CAPITAL**

**Caisses non membres d'une fédération, sociétés de fiducie et sociétés d'épargne**

**Modifications apportées à la ligne directrice**

<b>Chapitre</b>	<b>Modifications apportées</b>
Ensemble de la ligne directrice	Modifications de concordance et corrections à des fins de clarification.
Annexe 1-IV	Précisions et clarifications en lien avec le document du Comité de Bâle intitulé <i>Ratio de levier Bâle III – Questions fréquemment posées</i> . Juillet 2015 (mise à jour des questions-réponses publiées en octobre 2014)

Direction principale de l'encadrement des institutions financières et de l'assurance-dépôts  
Septembre 2015